



WEBINAIRE FEDERAL

AFFILIATIONS LICENCES

RENDEZ-VOUS LE MARDI 25 AOUT 2026

EVOLUTION DES AFFILIATIONS & LICENCES 2026 2027



LES AFFILIATIONS **1**

LES AFFILIATIONS

Rappel des tarifs

Même tarif qu'en 2026 mais sur 12 mois (pas d'augmentation)

STRUCTURES	2026 (8mois)	2026-2027
Club	213,33€	320€
AS (association sportive scolaire)	40€	60€

Nouveauté 2026 / 2027

L'affiliation club est majorée de 15€ par discipline supplémentaire

- J'affilie mon club pour la discipline lutte : je paie 320€ d'affiliation
- J'ai aussi une section grappling, je coche cette discipline en plus : mon affiliation coûte 335€;
- Si je veux affilier mon club pour les 3 disciplines lutte/grappling/sambo je paie 350€.

Objectif : mieux identifier les clubs qui pratiquent vraiment une discipline, et reverser une partie de l'affiliation aux commission nationales.

Conditions spécifiques d'affiliation

Certaines options engagent une responsabilité particulière et sont encadrées.

— Dirigeant

Contrôle d'honorabilité obligatoire.



Le/la président – e

Le/la secrétaire

Le/la trésorier –ière

Prise de Licence et identification sur le profil du club .

Dépôt de tous les documents réglementaires .

Comptabilité : RIB de la structure .

Identifier la discipline principale du club.

En cas de création de structure (club ou Association Sportive scolaire), le comité regional doit valider la demande d'affiliation avant toute création de licence.



LES FRAIS ANNEXES **2** SUR LES LICENCES

COMPRENDRE SON PUBLIC

Aux montants de base votés en AG s'ajoutent sur chaque licence un montant de 4,42€ qui correspond aux frais suivants :

- 0,55€ d'assurance responsabilité civile;
- 0,08€ de protection juridique;
- 0,40€ d'assistance rapatriement médical;
- 0,04€ de participation au programme de protection des victimes de violences à caractère sexuel, physique ou psychologique;
- 1,35€ de frais de gestion informatique;
- 2€ d'augmentation dans le cadre du plan de sauvegarde de la FFLDA.

+ 4,42 €

HORS IA



L'ASSURANCE INDIVIDUELLE **3** ACCIDENT

L'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

L'assurance IA est obligatoire pour tous les licenciés FFLDA

- Les licenciés sont libres de la souscrire via la FFLDA lors de la prise de licence ou chez un autre assureur;
- Si l'assurance IA est prise avec un autre assureur : le président de club doit vérifier qu'elle couvre bien la pratique de l'ensemble des disciplines pratiquées, y compris en compétition;
- Si l'assurance est prise via la FFLDA le président de club doit proposer au licencié les différentes garanties complémentaires;
- Tarif de l'assurance IA FFLDA 2026-2027 : **2,95€ (en plus du tarif de la licence).**

Changement sur l'extranet : l'option IA sera cochée par défaut, le président de club peut la décocher après s'être assuré que le licencié a déjà une IA qui couvre sa pratique (dans les mêmes garanties que celle de la FFLDA).





NOUVELLE OFFRE DE LICENCE 4

Conditions spécifiques des licences

Certaines options engagent une responsabilité particulière et sont encadrées.

— Pour toutes les licences



Compte individuel du sportif.
Renseignements précis et obligatoires
La double authentication activée (2AF).

Informations	Obligation
Noms prénoms	Bonne orthographe, nom de naissance (vigilance en cas de mariage)
Date de naissance	À vérifier
Lieu de naissance	Choisir le bon pays et la bonne ville
Adresse postale	Remplir chaque item
Email	1 adresse par personne (double authentication)
Type de licence	Choisir la licence : discipline principale
Contrôle honorabilité	Dirigeant, arbitre, encadrant

Un compte, un profil, plusieurs pratiques

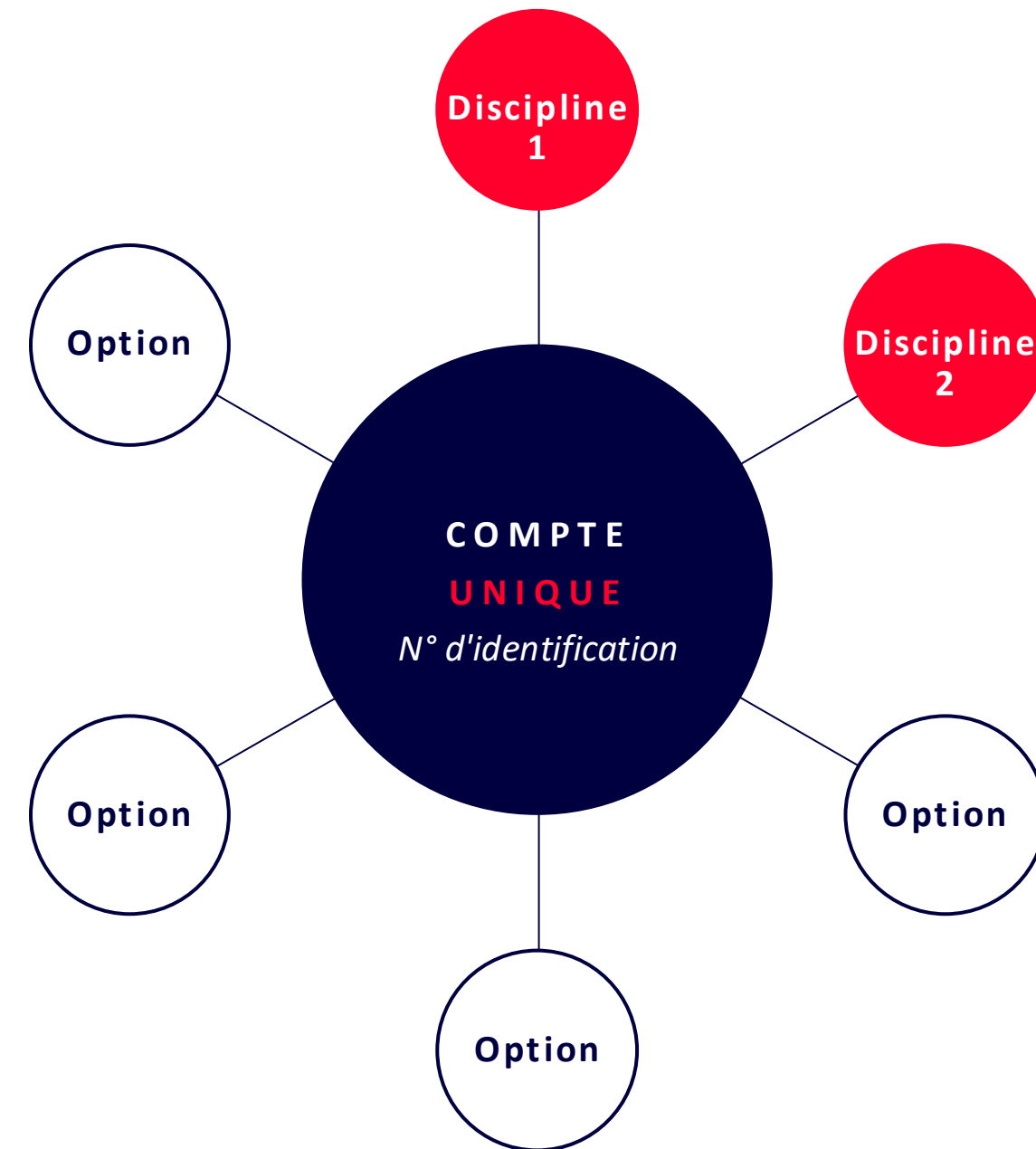
Un compte Exalto par licencié

Jusqu'à **8 options cumulables** sur ce compte.

Une ou plusieurs disciplines en précisant la discipline principale

Conservation d'un seul numéro d'identification, quelles que soient les évolutions.

Pour l'intranet, l'option revient à saisir une licence attachée à ce compte unique.



3 TYPES DE LICENCES



LICENCE FÉDÉRALE

LICENCE VALABLE 1 AN, PRISE PAR UN CLUB AFFILIÉ.



LICENCE AS 25,42 €

LICENCE VALABLE 1 AN, PRISE PAR UNE AS (SCOLAIRE).



LICENCE ÉVÉNEMENTIELLE 19,42 €

LICENCE VALABLE UNIQUEMENT SUR LA DURÉE D'UN
ÉVÉNEMENT.

**LES TARIFS INDIQUÉS INCLUENT LE TARIF DE
BASE AINSI QUE LES ASSURANCES ET AUTRES
COTISATIONS (4,42€) HORS ASSURANCE IA.**



**NOUVELLE OFFRE
DE LICENCE 5**

LICENCE FÉDÉRALE À OPTIONS



- DIFFÉRENCIATION DES OFFRES DE PRATIQUE ET DROITS (FORMATION, VOTE, ...)
- SI HONORABILITÉ

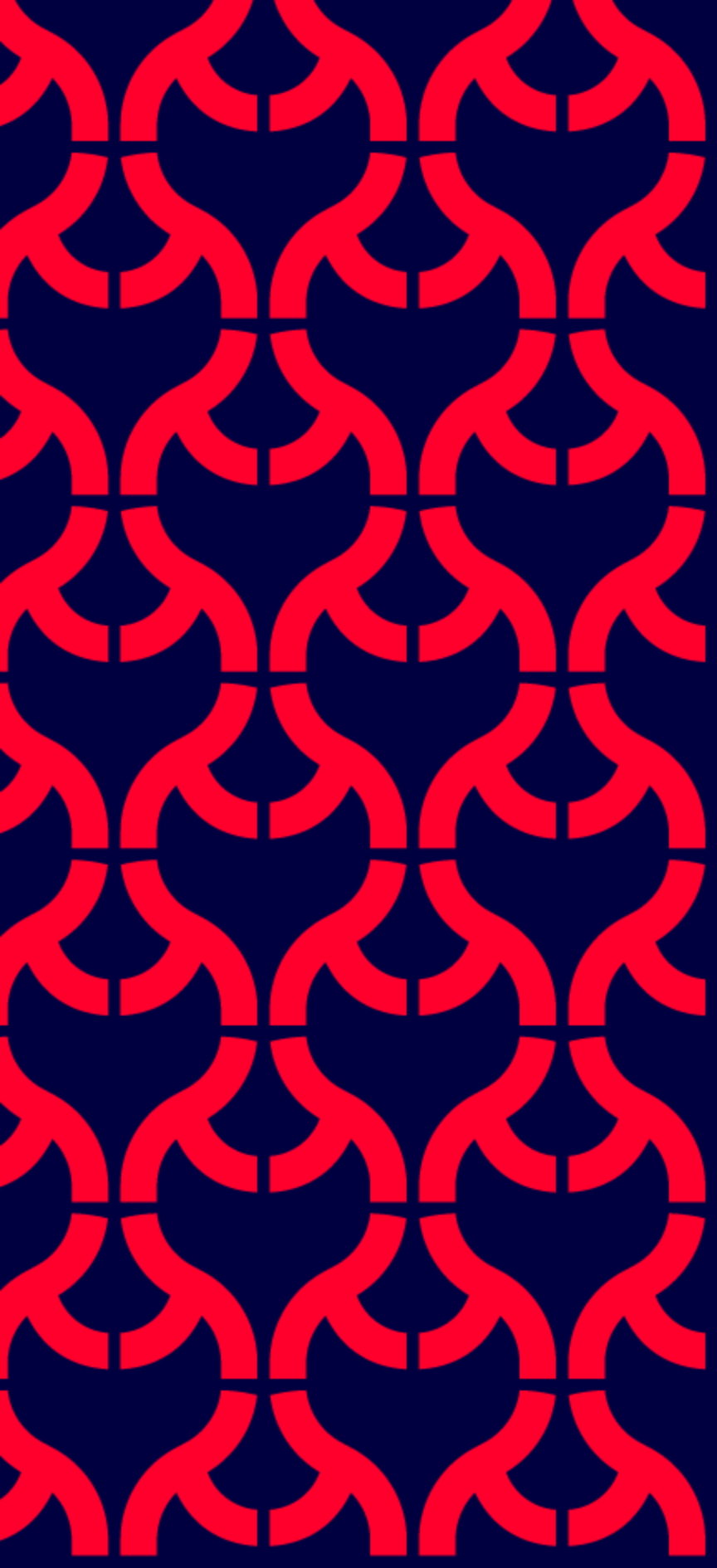
	OPTION DIRIGEANT 39,42€
	OPTION JEUNE 39,42€
	OPTION ARBITRE 49,42€
	OPTION ENCADRANT 49,42€
	OPTION LOISIRS 49,42€
	OPTION COMPÉTITEUR 59,42€
	OPTION PRO 124,42€
	OPTION SANTÉ 14,42€

LICENCE FÉDÉRALE : 8 OPTIONS CUMULABLES. AU SEIN D'UN MÊME CLUB ON NE PAYE QUE L'OPTION LA PLUS CHÈRE.

LES TARIFS INDIQUÉS INCLUENT LE TARIF DE BASE AINSI QUE LES ASSURANCES ET AUTRES COTISATIONS (4,42€) HORS ASSURANCE IA

Multi-clubs & évolutions en cours de saison

- **Plusieurs clubs possibles**
Un licencié peut appartenir à plusieurs clubs.
- **Une licence par discipline**
Interdiction de deux licences pour la même discipline dans deux clubs différents.
- **Ajouts en cours de saison**
Options ou disciplines peuvent être ajoutées à tout moment.
- **Loisirs → Compétition**
Le passage désactive Loisirs pour cette discipline.
- **Ajout Encadrant**
Après diplôme, avec facturation de la différence uniquement.



LES OPTIONS **6**

Règles de cumul des options

INCLUSIONS

Compétition
englobe

— **Loisirs**

Encadrant
englobe

— **Loisirs**

Pro
englobe

— **Loisirs + Compétition**

EXCLUSIONS

Santé
incompatible

— **Compétition · Pro**

Jeune
incompatible

— **Dirigeant · Encadrant · Arbitre**

RÈGLES DE FACTURATION



Le principe : l'option la plus chère prime

- 01** Dans un même club, seule l'option la plus chère est facturée.
- 02** Ajout d'une option moins chère ou égale : aucune facturation supplémentaire.
- 03** Ajout d'une option plus chère : facturation de la différence uniquement.

EXEMPLE CONCRET

Licencié Loisirs (49,42€)

+ ajout Compétition (59,42 €)

= facturation de 10 €

Seule la différence est appliquée.

Les 8 options du profil

01

Dirigeant

Membre du bureau ou de la gouvernance d'un club affilié.

02

Encadrant

Enseignant, entraîneur, éducateur diplômé.

03

Arbitre

Officiel formé et validé pour l'arbitrage des compétitions.

04

Jeune

Pratiquant relevant des catégories jeunes.

05

Loisirs

Pratique non compétitive, découverte et bien-être.

06

Compétition

Accès aux compétitions officielles.

07

Pro

Réservée à la discipline grappling (validation nationale).

08

Santé

Pratique orientée santé et publics spécifiques.

Jusqu'à **8 options cumulables** sur un même compte.

Conditions spécifiques

Certaines options engagent une responsabilité particulière et sont encadrées.

— **Dirigeant · Encadrant · Arbitre**

Contrôle d'honorabilité obligatoire.

— **Option Pro**

Réservée au grappling · validation par la commission nationale grappling.

— **Clause d'honneur**

Acceptation obligatoire à la prise de licence.

— **Demande volontaire**

Un contrôle peut être demandé volontairement par tout autre licencié.

Accès aux compétitions

COMPÉTITIONS

Compétitions officielles

Réservées aux titulaires Compétition ou Pro (hors interclubs et plateau).

Mention à l'inscription

L'organisateur peut préciser si la licence Compétition est obligatoire.

LICENCE ÉVÉNEMENTIELLE

Licence événementielle

Liée à un événement précis, valable uniquement pendant sa durée.

Tarif indicatif

15 € par événement (sous réserve validation AG).

Usages multiples

Plusieurs licences événementielles possibles dans la saison.

Exclusions

Événements régionaux, nationaux et TNR non ouverts à ce format.

PROCESSUS DE MUTATION

Changer de club en conservant sa discipline

Mutation = prise de licence dans un club différent pour la même discipline que la saison précédente.

01

Demande

Une ou plusieurs disciplines
portées par le même club
quitté.

02

Validation

Par le club quitté puis par le
comité régional.

03

Délai

15 jours ; passé ce délai, la
mutation est acceptée par
défaut.

04

Recours

Retour possible sur un refus
par club, comité ou FFLDA.

MOTIFS DE REFUS POSSIBLES

Procédure non respectée · mutation multiple · procédure disciplinaire · impayé · matériel non restitué.

L'OPTION DIRIGEANT – 39,42€

QUI ?

- Toutes personnes qui détient un mandat d'élu dans un club, un comité départemental, un comité régional ou à la FFLDA

À RETENIR !

- La pratique sportive n'est pas couverte par cette option. Si le licencié monte sur le tapis il doit prendre une option supplémentaire : arbitre, encadrant, loisirs ou compétition en fonction de sa pratique
- Un contrôle d'honorabilité est effectué pour toutes les personnes avec cette option



L'option Dirigeant

39,42€

Toutes personnes qui détient un mandat d'élu dans un club, un comité départemental, un comité régional ou à la FFLDA

La pratique sportive n'est pas couverte par cette option.

Si le licencié monte sur le tapis il doit prendre une option supplémentaire : arbitre, encadrant, loisirs ou compétition en fonction de sa pratique

Un contrôle d'honorabilité est effectué pour toutes les personnes avec cette option

L'OPTION ARBITRE – 49,42€

QUI ?

- Les personnes titulaires d'un diplôme d'arbitre renseigné dans l'extranet dans une des 3 disciplines : lutte, grappling, sambo et qui souhaitent officier sur des compétitions

À RETENIR !

- La pratique sportive est couverte par cette option, mais pas la pratique compétitive, ni l'encadrement.
- Un contrôle d'honorabilité est effectué pour toutes les personnes avec cette option
- Seules les personnes avec cette option peuvent percevoir des MFAR en tant qu'arbitre



L'option Arbitre

49,42€

La pratique sportive est couverte par cette option, mais pas la pratique compétitive, ni l'encadrement.

Les personnes titulaires d'un diplôme d'arbitre renseigné dans l'extranet dans une des 3 disciplines : lutte, grappling, sambo et qui souhaitent officier sur des compétitions

Seules les personnes avec cette option peuvent percevoir des MFAR en tant qu'arbitre

Un contrôle d'honorabilité est effectué pour toutes les personnes avec cette option

L'OPTION ENCADRANT – 49,42€

QUI ?

- Les personnes titulaires d'un diplôme d'encadrant renseigné dans l'extranet et qui souhaitent encadrer des séances.
- Les bénévoles non diplômés qui souhaitent aider sur des séances ne peuvent pas prendre cette option.

A RETENIR !

- Encadrer des séances auprès d'un public en club ou en dehors du club, à titre bénévole ou en étant rémunéré
- Coacher en compétition (avec un BF2 minimum).
- La pratique sportive est couverte par cette option, mais pas la pratique compétitive. Si le licencié souhaite participer à des compétitions il devra prendre une option compétition en plus.
- -Un contrôle d'honorabilité est effectué pour toutes les personnes avec cette option.



L'option Encadrant

49,42€

Les personnes titulaires d'un diplôme d'encadrant renseigné dans l'extranet et qui souhaitent encadrer des séances.

Les bénévoles non diplômés qui souhaitent aider sur des séances ne peuvent pas prendre cette option.

Coacher en compétition (avec un BF2 minimum).

La pratique sportive est couverte par cette option, mais pas la pratique compétitive. Si le licencié souhaite participer à des compétitions il devra prendre une option compétition en plus.

Encadrer des séances auprès d'un public en club ou en dehors du club, à titre bénévole ou en étant rémunéré

Un contrôle d'honorabilité est effectué pour toutes les personnes avec cette option.

L'OPTION JEUNE – 39,42€

QUI ?

- Les enfants jusqu'à la catégorie U11

A RETENIR !

- La pratique loisirs
- La participation à des interclubs .
- Si un U9 ou U11 souhaite participer à un autre type de compétition, il doit prendre l'option compétition (possibilité de changer en cours de saison, avec un supplément de 20€ à régler)



L'option Jeune

39,42€

La pratique loisirs

Les enfants jusqu'à la catégorie U11

La participation à des interclubs, plateau sportifs, regroupements, hors compétition

Si un U9 ou U11 souhaite participer à un autre type de compétition il doit prendre l'option compétition (possibilité de changer en cours de saison, avec un supplément de 20€ à régler)

L'OPTION LOISIRS – 49,42€

QUI ?

- Les personnes à partir de U13 qui souhaitent pratiquer leur discipline en loisirs, sans pratique compétitive
- Les bénévoles qui aident lors des séances en montant sur le tapis (dans ce cas ne pas oublier de cocher l'option contrôle d'honorabilité)

A RETENIR !

- La pratique loisirs
- La participation à des interclubs. Si le licencié souhaite participer à un autre type de compétition il doit prendre l'option compétition. (possibilité de changer en cours de saison, avec un supplément de 10€ à régler)



L'option Loisirs

49,42€

Les personnes à partir de U13 qui souhaitent pratiquer leur discipline en loisirs, sans pratique compétitive

Les bénévoles qui aident lors des séances en montant sur le tapis (dans ce cas ne pas oublier de cocher l'option contrôle d'honorabilité)

La participation à des interclubs. Si le licencié souhaite participer à un autre type de compétition il doit prendre l'option compétition. (possibilité de changer en cours de saison, avec un supplément de 10€ à régler)

La pratique loisirs

L'OPTION COMPÉTITION – 59,42€

QUI ?

- Les personnes à partir de U9 qui souhaitent pratiquer leur discipline en compétition

A RETENIR !

- Pouvoir pratiquer en compétition autres que les interclubs : championnat régionaux championnat de France, TNR, Open,...
- Entrer dans le ranking national
- Prétendre à une sélection en équipe de France dès la catégorie U15.



L'option Compétition

59,42€

Les personnes à partir de U 9 ou U11 qui souhaitent pratiquer leur discipline en compétition

Pouvoir pratiquer en compétition autres que les interclubs : championnat régionaux championnat de France, TNR, Open,...

Entrer dans le ranking regional ou national

Prétendre à une sélection en équipe de France dès la catégorie U15

L'OPTION SANTÉ – 14,42€

QUI ?

- Les personnes pratiquant dans un des programmes « lutte santé » porté par la FFLDA. Le président de club doit vérifier les documents médicaux établissant ce cadre, et disposer d'un encadrant formé sur le programme « lutte santé » concerné

A RETENIR !

- La pratique lutte santé



L'option Santé

14,42€

Les personnes pratiquant dans un des programmes « lutte santé » porté par la FFLDA. Le président de club doit vérifier les documents médicaux établissant ce cadre, et disposer d'un encadrant formé sur le programme « lutte santé » concerné.

La pratique lutte santé
nécessitant un certificat médical et un suivi
spécifiques

L'OPTION « PRO » – 124,42€

QUI ?

- Les combattants de Grappling Fight évoluant dans la filière Promotionnelle (ou « Pro ») qui ont été validés par la CNSG

A RETENIR !

- Pour pouvoir participer à des combats de G-Fight Pro
- Cette option est conditionnée à une validation de la CNSG pour la 1ère demande d'une personne. Pas de validation pour le renouvellement



L'option « Pro »

124,42€

**Pouvoir participer à des combats
de G-Figh Pro**

**Les combattants de Grappling Fight évoluant dans
la filière Promotionnelle (ou « Pro ») qui ont été
validés par la CNSG**

**Cette option est conditionnée à une
validation de la CNSG pour la 1ère
demande d'une personne. Pas de
validation pour le renouvellement**

LA LICENCE ÉVÉNEMENTIELLE – 19,42€

LIÉE À UN ÉVÉNEMENT

CRÉE SUR L'EXTRANET A VENIR

- Un club, un comité régional, une commission nationale ou la FFLDA peuvent créer des événements (compétition, stage, journée découverte,...) sur l'extranet et permettre la saisie de licences événementielles sur cet événement
- La licence sera valide sur la durée déclarée de l'événement. Elle est saisie par l'organisateur de l'événement
- Le licencié doit fournir pièce d'identité, certificat médical et attestation d'assurance IA s'il ne prend pas celle proposée par la FFLDA
- Une seule discipline sur la licence
- Ces licences ne sont pas comptabilisées avec les licences fédérales, il y aura un décompte spécifique

**Date de mise en application non définie
(fin 2026 ?)**



La licence événementielle

19,42€

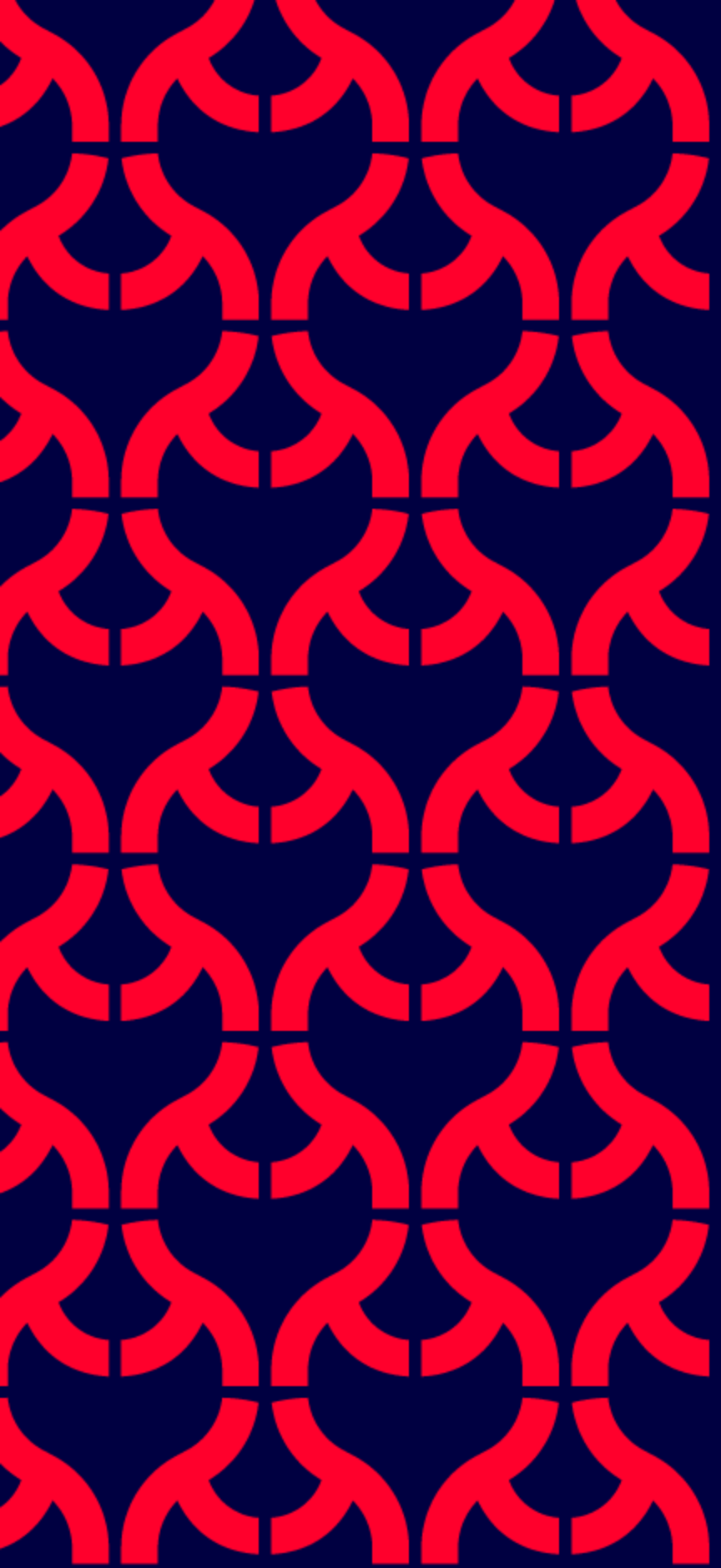


LA LICENCE ÉVÉNEMENTIELLE

Restrictions sur cette licence

- Pas de participation à la vie associative : pas de droit de vote, pas de candidature à un mandat sélectif;
- Pas d'accès aux formations fédérales (BF1, BF2, arbitrage,...);
- Pas de participation aux championnat régionaux, championnats nationaux et TNR;
- Pas de classement fédéral des licenciés;
- Pas de sélection en équipe de France.





CONTACTS

CONTACTS

Echelon regional

- Le comité régional de votre territoire
- Le/la référent-e régional-e.

Echelon national

- La commission fédérale “Affiliations & Licences”
- La DTN.
- contact@asso.fflutte.org





QUESTIONS DIVERSES **10**

QUESTIONS PRATIQUES

- Pour l'organisation de portes ouvertes, faut-il une licence ?

Il faut s'assurer que le contrat d'assurance de l'association couvre pour les événements ponctuelles (nombre de personnes et/ou de jours dans l'année).

- L'affiliation FFLDA couvre t-elle toutes les disciplines?

Le club choisit la discipline principale lors de son affiliation annuelle (12 mois: du 01er/09 au 31/08); pour toute discipline supplémentaire, le club paiera 15€ par discipline. Il faut bien identifier la discipline principale (impact comptable).

- Quelle offre propose la licence Lutte Santé ?

Cette licence est proposée à des sportifs et sportives déjà identifiés dans un parcours de soin orientés par des professionnels de santé vers la lutte santé; cette licence impose que le club dispose d'un encadrement (dirigeants et encadrants) formé par la FFLDA et/ou d'autres partenaires (CROS, CDOS, Maisons Sports-Santé) pour accueillir ces publics.

Seuls les encadrants titulaires d'une licence universitaire Activité Physique Adaptée (APA) et/ou d'un diplôme "Coach Wretsling Training" peuvent encadrer cette pratique.

QUESTIONS PRATIQUES

- La catégorie d'âges évolue t-elle?

Comme avant la période de la Covid, la saison sportive s'organise du 01er/09 au 31/08, période lors de laquelle tout licencié est affecté à sa catégorie d'âges.

- Qui valide la licence "Promotionnelle"?

La validation de la licence "Promotionnelle" prise par un club est effectuée par la commission nationale sportive de Grappling.

- Puis-je rendre ma licence dans plusieurs clubs ?

On ne peut prendre des licences dans des clubs différents que si les disciplines sont différentes, par exemple, sa licence option compétiteur "lutte" dans un club et licence option "arbitre grappling" dans un autre, si la personne a un diplôme d'arbitre grappling enregistré

Licence option compétiteur lutte dans un club et licence option arbitre lutte dans un autre n'est pas possible

QUESTIONS PRATIQUES

- Qui peut saisir plusieurs disciplines?

Même si le comité régional pourra avoir les droits, il revient au club de saisir les disciplines proposées au sein de son club; cette saisie impliquera une facturation par discipline supplémentaire. Si le club ne pratique pas la discipline, la licence disciplinaire ne pourra pas être prise.

- La licence compétition U7 à U11 sera t-elle possible?

Cette option compétitive existe déjà au Sambo et au Grappling; l'objectif est de pouvoir harmoniser la filière jeune dans son ensemble en maintenant la lutte "jeune" U7 (pour son intérêt de progression pédagogique) et arriver progressivement à des pratiques adaptées (déjà présentes sur certains territoires) selon les catégories d'âges tout en veillant à la sécurisation des pratiques. Actuellement les " Jeux de Luites" concernent les jeunes U7 à U13.

QUESTIONS PRATIQUES

- Qui peut encadrer les séances pratiques ?

Toute personne licenciée FFLDA titulaire d'un diplôme fédéral d'Encadrement (à minima BF1, BF2) et/ou titulaire d'un diplôme inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles peut encadrer l'activité de la lutte et des disciplines associées. Elle peut être aidée ou assistée d'un bénévole (licenciés FFLDA ou non) qui devra être déclaré. Pour les séances de “lutte santé”, l'encadrant doit avoir été formé et il doit être titulaire , à minimum, d'une licence APA et/ou du diplôme fédéral requis (“coach santé” et/ou “coach Wretsling Training”) ou de toute attestation de qualification notifiant le public ou la pratique adaptée à encadrer.

- Existe-t-il une licence FFSA?

La FFLDA travaille à la mise en place d'une convention avec la FFSA mais aussi la FFH. Les modalités de prise de licence pour une pratique inclusive et adaptée restent, pour le moment et cette saison 2026-2027, inchangées.

QUESTIONS PRATIQUES

- Comment s'organise la lutte santé par rapport à la pratique "loisir"?

Le programme "Lutte inclusive / Lutte santé" répond à un cadre strict de pratiques adaptées, selon un public spécifique et un suivi partagé avec une équipe éducative et/ou médicale.

Ces pratiques sont identifiées notamment par la licence "Lutte santé" en proposant une offre de pratique inclusive au sein du club mais dissociée des autres licenciés.

La pratique offerte aux licenciés titulaires d'une licence loisir ne sont pas concernés par cette offre "lutte santé".

- Comment identifier les encadrants autorisés à encadrer de la lutte santé ?

Chaque licence d'encadrant précise les diplômes qui s'y rattachent (BF1, BF2, diplômes professionnelles...). Il suffit de se rapprocher du comité régional pour vérifier le diplôme obtenu et pour l'attribuer à l'encadrant licenciés.

Des offres de formation continue sur le thème "Wrestling Training", "lutte inclusive" et/ou "lutte Santé" seront proposées et nécessaires pour activer ou ré activer les diplômes fédéraux.



MERCI DE VOTRE ATTENTION !